

## Claude Demarsan

**C**E samedi 5 octobre 2002 semblait devoir être une belle journée d'automne douce et agréable pour tous et voilà, soudain, la terrible annonce de l'accident de Claude Demarsan est tombée.

Il était parti en fin de matinée pour « faire un tour dans les pépinières » et puis le tracteur qui part en arrière, qui se renverse... En quelques secondes, une vie bascule.

Sa vie, Claude l'avait menée avec l'ouverture d'esprit et l'autorité naturelle que nous avons connues, il savait prendre ses responsabilités et des initiatives fortes.

Dans ses entreprises d'abord et notamment dans celle qui a fait de notre village une référence pour ce qui touche à la création et à l'entretien des espaces verts.

Claude Demarsan a dû prendre très jeune la suite de son père dans la pépinière familiale ; en effet, son père est décédé subitement lorsque Claude avait vingt-quatre ans, en 1958.

Il a su percevoir les changements qui commençaient à apparaître dans le mode de vie, cette époque était aussi celle de la découverte du gisement de Lacq, de l'industrialisation de notre région, de l'arrivée massive d'employés et d'ouvriers. Le besoin d'améliorer le cadre de vie est devenu alors important.

Claude a su passer de l'activité traditionnelle de pépiniériste à celle de spécialiste des parcs et jardins et son entreprise a connu une croissance très rapide.

Sa réussite, il a voulu la partager avec les jeunes du village à qui il a fourni du travail sur place. Quand on connaît l'attachement profond des Bonnutiens pour le

village et même pour leur quartier, l'occasion était inespérée de trouver du travail au pays.

Nombreux sont ceux qui ont acquis chez lui une expérience dans ce métier et, plus tard, plusieurs ont monté leur propre entreprise.

Il était un grand professionnel dont la notoriété est toujours aussi reconnue. Souhaitons que son souvenir continue d'inspirer ses successeurs pour conser-

ver chez nous le savoir-faire qu'il a apporté.

L'impressionnante puissance de travail de Claude s'est exprimée aussi dans ses fonctions électives pour le plus grand bien de notre commune. En 1963, en effet, le conseil municipal l'a élu, à 29 ans ce qui faisait de lui l'un des plus jeunes maires de notre département.

Maire, il l'est resté trente-deux ans et lorsqu'il il a décidé de quitter cette fonction, beaucoup ont tenté de le faire revenir sur sa décision.

Il a conduit le développement de notre commune pendant une période de forts changements où il fallait savoir prendre des options pour l'avenir.

Ses premiers mandats ont été marqués par l'énorme effort fait sur la voirie communale, ce qui a permis rapidement de relier toutes les maisons par des routes modernes. Pour mener à bien ce grand chantier, il a longuement collaboré avec Jacques Moutet dans le cadre du SIVOM.

Plus tard, est venue la question de l'adduction d'eau potable ; en effet, les installations communales, anciennes, ne desservaient qu'une petite partie de la commune, il fallait choisir d'intégrer une structure importante capable de gérer de gros investissements. Claude a donc participé à l'expansion du syndicat d'Artix qui nous alimente aujourd'hui. Il était heureux d'avoir aidé à la réussite de ce syndicat dont il était vice-président.

Ensuite, s'est posée la question de la collecte et du traitement des déchets ménagers, pour cette question également, Claude Demarsan a fait le choix judicieux de s'associer à la création d'un syndicat important, le SIETOM de Cha-



Claude Demarsan lors d'une de ses dernières apparitions à la mairie. Ici, il prenait la parole à l'occasion du départ de Monique Etchegaray pour la CCO.

losse, qui regroupe plus de cent vingt communes et qui assure depuis un service remarquable.

Ces trois exemples de l'action de Claude Demarsan, je les ai choisies parmi tant d'autres pour faire ressortir cette constante de l'œuvre qu'il a accomplie ici, je veux parler de la volonté d'établir des liens entre les personnes, entre les familles et aussi avec les autres communes.

Il avait anticipé l'intercommunalité qui est devenue indispensable.

Les routes, le réseau d'eau potable, la collecte des déchets correspondaient à des besoins pour améliorer les conditions de vie, il a su construire en accord avec des collectivités voisines, en trouvant le groupe adapté pour chacune des missions : l'intercommunalité qu'il mettait en place était choisie et non imposée.

Il a aussi fait face dans des moments difficiles comme le raconte Jean Poeydarrieu, qui a été longtemps son adjoint, il se souvient de la tempête de 1977 où la plupart des routes ont été coupées, le réseau électrique mis à mal et surtout, le toit de l'école emporté ; il fallait réagir vite, trouver un local pour assurer la classe (la maison Riquoir a été réquisitionnée) et dans le même temps organiser les réparations.

Claude Demarsan était un homme réfléchi, qui écoutait beaucoup, qui analysait et savait juger les personnes et les situations. C'était aussi un homme de décision et d'action qui savait tenir le cap quand il avait choisi la route à suivre.

Il a vécu avec Pierrette en harmonie parfaite, leur couple est exemplaire, s'ils ont construit beaucoup ensemble, ils ont aussi, ensemble, été trop souvent affectés par des événements dramatiques. Ensemble, ils ont tenu bon.

Que Pierrette et toute la famille soient assurées du soutien de toute la communauté de leur village, de l'estime et de l'affection que nous avons pour eux.



## Séance du 14 juin 2002

Tous les membres du Conseil étaient présents.

### Compte administratif 2001

Le compte peut se résumer ainsi (les chiffres sont exprimés en francs car ils sont relatifs à l'année 2001)

#### Section d'investissement

##### Résultat reporté

Déficit	266 367,65 F	
Opérations de l'exercice		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	1 023 892,16 F	1 050 688,87 F
TOTAUX	1 290 259,81 F	1 050 688,87 F

##### Résultat de clôture

Déficit	239 570,94 F
---------	--------------

#### Section de fonctionnement

##### Résultat reporté

Excédent	411 067,52 F	
Opérations de l'exercice		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	1 689 754,57 F	988 457,38 F
TOTAUX	1 689 754,57 F	2 399 524,90 F

##### Résultat de clôture

Excédent	709 770,33 F
Résultat définitif (excédent)	470 199,39 F

Adopté avec douze voix pour et deux voix contre.

### Renouvellement du CES

Le maire informe le Conseil que le contrat emploi solidarité de Marc Gardère se termine le 5 juillet 2002. Il propose de renouveler ce contrat pour 12 mois en contrat emploi consolidé. Adopté à l'unanimité.

### Assiette de coupe de bois 2002

Le maire donne lecture au Conseil de la lettre du chef de division de l'Office national des Forêts à Pau concernant les coupes à asseoir en 2002 dans la forêt communale bénéficiant du régime forestier. Suite à cette information, le Conseil décide de demander à l'ONF, l'inscription à l'état d'assiette 2002 d'une coupe sanitaire à marquer dans les parcelles 2 et 6 par anticipation des exercices 2004 et 2005 ; l'ajournement de la coupe d'amélioration à marquer dans la parcelle 5 (déjà ajournée en 1997).

### Virement de crédit

Le Conseil autorise à l'unanimité ce virement de crédit de 61,31 € concernant la cession gratuite d'un terrain de la commune au CCAS.

### Redevables retardataires

Le Conseil, après en avoir délibéré, autori-

se le trésorier à ne pas poursuivre par voie de commandement les redevables retardataires, pour les produits communaux ne dépassant pas 15 €.

### Vente de la faucheuse d'accotement

Le maire explique que la faucheuse d'accotement n'est plus utile aux travaux de la commune et propose de la mettre en vente. Suite à cette explication l'assemblée autorise le maire, à l'unanimité, à mettre la faucheuse d'accotement en vente et à signer l'acte pour un prix de 3 811,23 €.

### Subvention à l'association Volley-Club

Le maire expose qu'une nouvelle association a vu le jour à Bonnut, et que sa création étant postérieure au vote du budget primitif, il n'a pas été prévu de subvention. Cette association a pour but d'organiser des rencontres amicales pour amateurs de volley. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 160 € pour l'année 2002.

### Éclairage public

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à propos de l'éclairage public du poste n° 11 (de Saint-Martin), lié au programme départemental 2001 (solution 2) hors programme 2002.

La réalisation de ces travaux pourrait être confiée par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques. Le Conseil autorise le maire à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat.

La mission du mandataire porte sur la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé ; la préparation du choix du maître d'œuvre ; la signature et gestion du marché de maîtrise d'œuvre ; la préparation du choix de l'entrepreneur ; la signature et la gestion du marché de travaux, versement de la rémunération de l'entreprise, réception des travaux ; la gestion financière et comptable de l'opération ; la gestion administrative ; l'action en justice ; et d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ses missions.

Vu les dépenses et recettes prévisionnelles ci après détaillées,

#### Dépenses

Devis TTC	18 892,87 €
Honoraires et imprévus	1 901,16 €
DÉPENSE TOTALE	18 794,03 €

#### Recettes

Subvention	7 768,46 €
Commune	11 025,57 €

S'engage à financer la participation communale sur emprunt à contracter par la SDE. La participation définitive de la commune sera déterminée après l'établissement de la facture réelle des travaux.

Adopté à onze voix pour et trois abstentions.

**Questions diverses**

- Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour acheter des guirlandes.
- Suite aux différents problèmes informatiques survenus ces derniers temps, le maire demande au Conseil son avis sur le changement de matériel informatique, ou tout simplement sur l'achat de matériel complémentaire. Le Conseil se prononce en faveur de l'achat de nouvelles licences et la conservation du matériel existant.
- Le Conseil vote à l'unanimité la possibilité de faire venir l'Harmonie municipale d'Orthez pendant les fêtes.
- Il reste un terrain à vendre à 1,52 € le m<sup>2</sup>. Le Conseil se prononce pour une dernière parution d'annonce. Il propose de prendre une décision définitive sur ce terrain s'il n'est pas vendu dans les deux mois.
- La commission des bâtiments communaux doit décider d'un plan et de la possibilité de faire construire l'ossuaire municipal par les employés communaux.
- Pour l'entrée de l'église Saint-Martin, Alain Lapeyre fait le point sur les différents devis demandés et propose au Conseil de statuer dès aujourd'hui sur la décision définitive. L'assemblée, se prononce pour l'entrée par la grande porte avec un revêtement en dalles. Jean-Paul Guérineau est sollicité pour demander les subventions pour aménagement d'accès handicapé.
- Aline Lagière est nommée responsable de l'achat d'un cadeau de départ pour Laurent Lapeyre.

**Séance du  
25 juillet 2002**

Présents : Jean Lacazedieu, maire ; Nadine Forsans Jean-Michel Fourcade, Daniel Gourdain, Jean-Paul Guérineau, Alain Laborde, Denise Laborde, Aline Lagière, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, André Marlodot, Raymond Populus.

Absents excusés : Claude-Marcelin Demarsan et Colette Lamaison.

**Rapport oral sur les Fêtes de Bonnut**

Tout c'est très bien passé. Un peu moins de repas que l'année passée, mais très grande participation des jeunes.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution publique.

Le maire donne connaissance au Conseil du décret portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de

transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 153 € ; que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui vient lui être substitué. Il décide que la redevance due au titre de 2002 soit fixée au prorata de la période restant à courir à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire, soit les 9/12<sup>e</sup> d'une année pleine.

**Extension de compétences de la CCO  
Maison de la petite enfance**

Le maire informe l'assemblée que le projet de structuration de la maison de la petite enfance a émergé de la municipalité d'Orthez depuis 1999, le pilotage technique ayant été confié à la directrice de la crèche, halte garderie municipale.

Par la suite, un collectif de la petite enfance, composé de représentants des différents organismes locaux dont les services s'adressent aux enfants de moins de 6 ans, s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier, ensemble, le projet permettant la mise en place d'un tel projet.

Sa vocation serait de répondre aux besoins et aux demandes exprimées par les usagers, parents, futurs parents, assistantes maternelles et professionnels, en matière d'accueil, d'activité et de services pour les moins de 6 ans.

De telles structures existent déjà dans beaucoup d'autres villes et ont pu être créées grâce à l'action déterminante de la caisse d'Allocations familiales qui est précurseur en ce domaine depuis 1989.

Un travail de réflexion a été réalisé en étroite relation avec la CAF, celle-ci a démontré que ce projet est globalement intéressant et utile non seulement pour Orthez mais pour l'ensemble du territoire de la CCO. Ainsi la CAF a recommandé d'étendre le projet à tout le canton, ce qui permettra de sensibiliser et de s'adresser à l'ensemble des assistantes maternelles.

L'intention de créer une maison de la petite enfance a donc été soumise à la CCO qui a été sollicitée pour l'analyse du contexte local, une enquête a alors été effectuée dans toutes les communes. Elle a permis de recenser l'existant en matière d'écoles, de nombre d'enfants, d'assistantes maternelles, de services intervenants autour de la petite enfance.

Suite à cette enquête, la CAF a réalisé une étude des besoins dont les conclusions précisent que « la mise en place d'une maison de la petite enfance peut s'envisager dans le but d'optimiser les services existants (individuels ou collectifs), dans un souci permanent d'apporter une meilleure réponse aux familles résidant sur le canton. »

Le projet de la maison de la petite enfance a été présenté, le lundi 11 mars, lors d'une réunion de la commission action sociale de la CCO.

La ville d'Orthez continue de travailler en étroite relation avec la CCO pour finir de structurer le projet. Dès que les élus de la CCO auront pris une délibération concernant ce projet, il reviendra entièrement à l'intercommunalité.

Les prochaines étapes consistent à :

Aménager le siège de la maison de la petite enfance (2, rue Pierre-Lasserre), à embaucher un éducateur pour jeunes enfants en contrat emploi-jeune ; à mettre à disposition, à mi-temps, à la maison de la petite enfance de l'animatrice-coordinatrice du service action sociale de la CCO et la puéricultrice et directrice de la crèche municipale d'Orthez.

Précisons que la maison de la petite enfance n'est ni employeur des assistantes maternelles, ni un nouveau lieu d'accueil de jeunes enfants, mais un lieu d'information et d'échanges proche des usagers afin d'aider les assistantes maternelles à sortir de leur isolement et à trouver leur place aux côtés des autres modes d'accueil.

Les actions seront menées sur Orthez et sur des lieux relais dans les communes du canton par le biais du relais des assistantes maternelles (RAM).

À long terme, le développement de ce projet favorisera l'accueil des enfants en milieu rural. Le fait de proposer des activités d'éveil, de l'animation pour les moins de 6 ans, dans la propre commune d'habitation des parents sera un bon vecteur pour qu'ils laissent leurs enfants sur la commune et dans l'école du village. Ce projet devrait contribuer à limiter les fermetures des écoles dans les petites communes.

Le maire précise que les communes sont obligatoirement consultées en cas d'intervention de la CCO dans le cadre de conduite d'actions d'intérêt communautaire. Reconnaisant l'intérêt communautaire de cette mission en faveur de la petite enfance, le Conseil autorise la CCO à prendre en charge cette action et le coût de ce projet.

Le fonctionnement de la maison de la petite enfance sera financé majoritairement par la CAF.

En effet, ce type de projet est largement soutenu par celle-ci, souvent premier financeur facilitant le soutien des autres partenaires (MSA, Conseil général).

La CAF fera bénéficier la CCO du contrat enfance (PSE) passé avec la ville d'Orthez ce qui permettra de diminuer le coût du financement du projet.

Elle apportera un fond d'aide traditionnel, soit 17 989 €/an (= 118 000 F/an) pour le fonctionnement.

Établi en collaboration avec la CAF, le budget prévisionnel s'élèvera à hauteur de 83 847 €, cf. : tableau ci-joint.

Le Conseil général et la MSA apporteront aussi leur soutien sous la forme d'une subvention annuelle : le Conseil général aidera à hauteur de 6 098 € ; la MSA participera à hauteur de 1 829 € pendant 5 ans, la CCO sera appelée à couvrir la différence qui représente 31,71 % net du budget du service. Cependant le budget initial sera revu à la baisse tant au niveau des recettes que des dépenses.

En effet, les charges de personnel diminueront en procédant au recrutement d'un éducateur jeunes enfants dans le cadre d'un emploi jeune alors que le budget prévisionnel prévoyait un poste d'éducateur jeunes enfants avec 5 ans d'expérience.

Ainsi l'état par le biais de la CNASEA prendra en charge 80 % du salaire.

Pour la rénovation et l'aménagement des locaux, la CAF et le Conseil général peuvent également intervenir sur leurs fonds propres, sur simple demande.

Le Conseil se propose d'y ajouter quelques remarques. Il trouve que les fonctions de cette maison de la petite enfance ne sont pas assez étendues et propose d'y ajouter :

- un point d'accueil pour les rencontres enfants-parents lors de divorces ou d'enfants retirés de leur famille, aujourd'hui ce point rencontre n'existe qu'à Pau.

- un conseil auprès des mères, des assistantes maternelles ou de toutes autres personnes en contact avec les jeunes enfants, pour permettre la mise en évidence de maltraitances chez les très jeunes enfants qui s'expriment très mal ou pas du tout. Cette maison pourrait aussi servir de lieu pour révéler ces actes.

Le Conseil municipal demande que le nouveau service vienne se présenter dans chaque commune dans les trois mois qui suivent sa création ; qu'un bilan d'activités sur les trois premières années soit fait aux communes.

Le Conseil a adopté ce projet avec les remarques ci-dessus à l'unanimité.

### **Transfert de compétence tourisme et base de loisirs à la CCO**

Par délibération en date du 11 décembre 2001, la CCO avait décidé de mandater le Syndicat mixte du Pays des Gaves en tant que maître d'ouvrage délégué pour la fourniture de panneaux d'entrée du territoire « Béarn des Gaves » et de prendre en charge financièrement l'opération.

Or, cette décision étant entachée d'illégalité car la CCO ne possède pas la compétence « tourisme », elle doit être annulée. De plus, plusieurs communes membres du SIVU de la base de loisirs, ont souhaité que la gestion de la base de loisirs soit transférée à la CCO.

Pour mener à bien ces deux projets et d'autres dans l'avenir, la CCO doit se doter de la compétence « tourisme ». Le Conseil décide à 8 voix pour et 4 abstentions le transfert de compétence tourisme vers la CCO et

autorise le maire à signer les actes nécessaires à ce transfert.

### **Transfert de compétence gestion de l'école de musique à la CCO**

Par délibération en date du 26 février 1997, la CCO avait décidé la prise en charge des frais d'enseignement de la musique sur le canton. La CCO n'ayant pas, à l'époque, le support structural suffisant pour assurer la gestion globale de l'école de musique, Orthez avait été chargée de la gestion du personnel, et la CCO lui remboursait le coût du service sous forme de subvention. Une convention établie entre Orthez et la CCO fixait la participation financière et les modalités d'attribution.

Le caractère intercommunal de l'école de musique ayant été confirmé durant ces dernières années, et mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement de la structure, la CCO se propose d'assurer la gestion globale de l'école de musique. Pour mener à bien ce projet, la CCO doit se doter de la compétence « gestion de l'école de musique. »

Le Conseil décide à l'unanimité le transfert de compétence école de musique vers la CCO.

### **Zonage d'assainissement**

Le maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau, la commune a transféré en 1996 sa compétence en matière d'élaboration du schéma directeur d'assainissement, de gestion et d'exploitation de l'assainissement collectif et autonome au Syndicat d'assainissement des trois cantons.

Il présente alors le mémoire explicatif du schéma directeur d'assainissement de la commune et propose d'arrêter le zonage d'assainissement à soumettre à enquête publique comme le prévoit le décret du 3 juin 1994.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la carte et la notice du zonage d'assainissement de la commune. Décide de présenter à l'enquête publique ce zonage sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat compétent en la matière.

### **Adhésion du Syndicat des Trois Cantons à un syndicat mixte**

Le maire expose au Conseil que dans le cadre de la diversification des ressources en eau potable le syndicat des Trois Cantons pourrait bénéficier d'un achat d'eau permanent de 200 m<sup>3</sup> par jour, et d'un achat d'eau en dépannage de 1 000 m<sup>3</sup> par jour auprès du Syndicat des Eschourdes dans les Landes.

Orthez ainsi que les communes limitrophes et le syndicat de Gréchez seraient également intéressés à acheter de l'eau à ce syndicat.

Pour mener à bien ce projet, il serait nécessaire de créer une structure de syndicat mixte chargée de l'investissement (réseaux et station de reprise) et de l'exploitation du transit d'eau achetée. Les échanges d'eau seraient alors gérés et organisés dans un

esprit de mutualisation et d'échange.

Le Conseil autorise le syndicat d'entrer dans ce syndicat mixte chargé de la mise en place d'un réseau d'interconnexion en vue d'acheter l'eau au syndicat des Eschourdes.

### **La qualité et le prix de l'eau potable et de l'assainissement**

Le Conseil approuve le rapport annuel 2001 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi par le Syndicat eau et assainissement des Trois Cantons.

### **Enquête publique – EARL Doucamp.**

Le maire expose qu'une enquête publique s'est ouverte sur les avantages et les inconvénients de l'exploitation d'un élevage avicole soumis à autorisation sur la commune de Castelsarrazin par l'EARL Doucamp.

Le Conseil avec neuf voix pour et trois abstentions ne fait d'objections à l'installation de l'EARL Doucamp sur la commune de Castelsarrazin.

### **Instauration du principe de la PVRN sur la commune**

Le Conseil décide d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux définis au code de l'urbanisme, et ainsi d'exempter en totalité de l'obligation de participation financière, les constructions de logements sociaux visés.

### **Intégration des travaux de voirie**

Le Conseil décide de prendre en compte dans le budget supplémentaire 2002 l'intégration des travaux de voirie réalisés par la CCO pour le compte de la Commune, dans le cadre du programme 2001 aux imputations budgétaires pour un montant de 42 498,99 €.

### **Cimetière Sainte-Marie. – CAUE.**

Suite au rapport établi par le conseil d'architecture et d'urbanisme de l'environnement, un hydrogéologue devrait faire des analyses sur ce terrain. Le maire demande à la commission environnement de continuer les démarches.

### **Achat de panneaux de basket**

Le maire propose que la commune achète les panneaux de basket, le club ne pouvant pas récupérer la TVA. Le club obtient une subvention de 3 000 € et le club de basket prend 1 910 € à sa charge. La mairie fait une demande de subvention auprès du Conseil général. Le devis correspondant à la meilleure offre est de 8 435,27 € TTC. Le Conseil donne son accord pour cet achat.

### **Aménagement de la RD 56**

Aménagement du tronçon vers chez Marcelle Larrégneste. Il faudrait arracher les arbres, mettre des buses dans le fossé, remblayer et replanter d'autres arbres. Avec des

crédits déconcentrés de la DDE pour le busage des fossés. Les travaux sont à suivre par la commission environnement.

### Subvention à l'association Alliance

Le maire propose d'allouer une subvention à l'association reconnue d'utilité publique « Alliance, soulager toujours, épanouir la vie jusqu'à la mort ». Le Conseil, à neuf voix pour et trois abstentions décide de subventionner l'association Alliance pour une somme de 30 €.

### Questions diverses

- Suite aux demandes faites par le directeur du conseil d'école, la façade ouest et les fenêtres devront être repeints. Les lignes de la cour devront être retracées, la pelouse autour des jeux ressemée.

- L'emplacement de l'ossuaire pourra se faire entre la tombe de l'abbé Lafourcade et le caveau communal. Le devis *Loustau* s'élève à 914,69 € avec une pierre tombale dessus. À Sault-de-Navailles, l'ossuaire est fermé avec une trappe et un cadenas. La commune demande à M. Bessouat de faire un devis.

- Jean-Paul Guérineau a demandé le devis des travaux à l'église Saint-Martin afin de demander une subvention.

- Alain Laborde doit se renseigner sur le prix des ampoules au sodium de l'éclairage public, ce qui fournirait 30 % d'économie.

- Raymond Populus a relancé les travaux relatifs aux crédits déconcentrés, car ceux-ci sont payés mais pas commencés. Une lettre doit être envoyée à M. Pérault.

- Projet au point-mort pour la limitation de la vitesse dans le bourg. [On peut dire ainsi].

- Demander à la CCO ce qui pourrait être fait afin d'afficher l'historique à l'entrée de l'église Sainte-Marie pour le tourisme.

## Séance du

## 6 septembre 2002

Présents : Jean Lacazedieu, maire ; Nadine Forsans, Claude-Marcelin Demarsan, Jean-Paul Guérineau, Jean-Michel Fourcade, Aline Lagière, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, André Marlodot, Raymond Populus.

Absents excusés : Daniel Gourdain, Alain Laborde, Denise Laborde.

### Travaux des cuisines à la salle polyvalente

Le cabinet d'architecture Gauche et Moulia a remis le dossier d'étude technique concernant le projet d'aménagement des nouvelles cuisines. Le coût global des travaux s'élève à 87 565 € HT, auquel il faudra rajouter les frais d'honoraires (11 %) soit 9 632,15 € HT.

Après discussion, le Conseil décide de lancer le projet et de confier (par 10 voix et 1 abstention) la maîtrise d'œuvre au cabinet *Gauche et Moulia*. Pour assurer la coordination sécurité, il est impératif de faire appel à un bureau de contrôle. Après comparaison des devis *Bureau Veritas* et *Socotec*, le choix se porte sur le moins disant à savoir *Socotec* pour un montant de 1 463 € HT.

### Programme spécial tempêtes décembre 1999

Le maire informe le Conseil qu'il a demandé au Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : reprise extrémité du P10 « Sainte-Marie » par le P8 « Maître ».

La présidente du syndicat a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise *EI Réseaux S.-O.*

Le maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale spécial tempêtes décembre 1999, et propose au Conseil d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Montant des travaux TTC	57 773,75 €
Traitement des poteaux déposés	787,66 €
Honoraires et imprévus	6501,96 €
TOTAL	465 063,38 €

S'engage à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du receveur syndical, la somme de 12 699,35 € à financer sur fonds libres pour assurer le financement des travaux de la façon suivante :

Participation du syndicat	41 820,22 €
Affectation TVA récupérée	10 543,82 €
Participation communale	12 699,35 €

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

### Extension cimetière Sainte-Marie

Suite à sa visite du 30 mai, le CAUE précise dans son rapport que l'intégration dans le paysage doit être étudiée par un architecte paysager. Le maire propose de confier ce travail à Jean-Pierre Lagière.

### Plans des cimetières

Le maire explique qu'il a demandé à Christian Lamaison, Lo Trébuc, de faire un devis pour la réalisation d'un tracé des plans parcellaires des cimetières Sainte-Marie et Saint-Martin et la constitution d'un fichier informatique pour référencer toutes les concessions. Le devis s'élève à 259 €. Le Conseil à l'unanimité est favorable à cette proposition.

### Travaux parvis église Saint-Martin

La solution retenue est d'aménager le parvis d'entrée avec des dalles d'après le devis réalisé par Jean-Pierre Bessouat (1 386,75 € HT) et d'aménager un accès handicapés par la porte existante sur le côté.

### Achat de matériel pour l'école

Cantine : de nouvelles normes interdisent d'essuyer la vaisselle. Il faut donc acheter un lave-vaisselle. Coût environ 1 662 €. D'autre part les tables doivent être en stratifié. Il y a deux solutions, soit changer les plateaux des tables existantes, soit acheter des tables neuves. Après discussion l'assemblée opte pour la deuxième solution.

Équipement : le photocopieur est en panne. Le maire présente le devis d'*Actuel Buro*. Le coût d'un photocopieur neuf *Minolta* EP1030 avec reprise de l'ancien appareil est de 924,90 €. Le Conseil donne son accord pour prendre en charge la globalité de cette dépense.

### Vente du tracto-pelle et de l'épareuse

Le maire explique que le tracto-pelle de la marque Ford et l'épareuse ne sont plus utiles aux travaux de la commune et propose de les mettre en vente. Le Conseil approuve cette proposition et autorise le maire à mettre ces matériels en vente ; le tracto-pelle pour 1 200 € et l'épareuse pour 3 500 €.

### Questions diverses

- Annulation du concours permanent accordé à la DDE pour assurer la mission d'aide technique à la gestion communale.

- Garderie : aujourd'hui la garderie du soir est assurée par l'association des Aînés dans l'École ; or, actuellement certaines personnes étant indisponibles ils ne peuvent assurer ce service quotidien. Un appel à de nouveaux bénévoles avait été lancé en septembre 2001. Il est resté sans succès. Il faut donc envisager une autre solution. Le maire explique qu'il n'est pas possible que ce service soit effectué par Yolande Serres-Cambot en contrat CES, il propose donc de créer un nouveau poste à temps partiel de 6 h par semaine. Le conseil accepte ce principe.

- Aménagement du bourg pour limiter la vitesse excessive : la commission voirie devra présenter une proposition lors de la prochaine réunion du Conseil.

- Entretien hall des sports : le nettoyage du terrain va être confié à la société Aquitaine Nettoyage d'Hagetmau. Coût de la prestation 91,47 € HT.

### Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal épisodique  
Mairie de Bonnut (Pyrénées-Atlantiques)  
Directrice de la publication : Aline Lagière  
Imprimerie Moulia Frères à Orthez  
Dépôt légal à parution

Carte postale brodée  
« Gloire au 75 »  
le canon fétiche des poilus.  
On y voit les drapeaux de  
l'Italie, de la Grande-Bre-  
tagne, de la Belgique, de la  
France et de la Serbie, les  
Alliés de l'époque.



**N**OUS autres, les gamins du bourg, nous n'habitons pas loin du monument aux morts et nos jeux nous menaient très souvent autour de ses quatre mitrailleuses toutes rouillées<sup>(1)</sup> qui ornaient alors les quatre piliers de coin de celui-ci ; elles nous fascinaient, comme hélas, toutes les armes pour les enfants ; on se calait derrière leur crosse, scellées justement à notre hauteur, on mettait en joue et « taca-taca-taca-taca-tac... » ; mais comme celles-ci demeuraient immobiles, nous nous contentions de nous bombarder avec la grande quantité de marrons que l'on pouvait trouver autour des grands marronniers de chez Saint-Martin... et d'ailleurs, ils faisaient bien assez mal comme ça ! surtout quand c'était les garçons qui les lançaient et ils visaient bien, les bougres ! Divisés en deux camps, notre guerre nous la faisons de chaque côté de la Redoute, la « grande tranchée » derrière le Casalat.

Notre seul coiffeur de l'époque, Henri Lataste (2), revenu vivant de la Grande Guerre, s'ennorgueillissait de faire l'entretien du contour du monument ; on le voyait arriver en Vélosolex avec sa pique, son rateau ou sa faux, il passait régulièrement le petit portail en fer forgé pour accomplir tous les petits travaux de nettoyage qui maintenaient la propreté du lieu ; ses pensées voletant sûrement vers le souvenir de tous ses copains morts au champ d'honneur...

Mon père, qui était revenu blessé de la Seconde Guerre — la suivante —, avait l'âme artistique, il s'était fait procurer par Claude Demarsan, notre maire du moment, des pinceaux et de la peinture pour peindre et faire ressortir les noms gravés dans la pierre, et je l'avais alors aidé pour ce travail fastidieux mais honorable ; quelques couleurs sont encore là... Combien de fois a-t-on lu et relu la liste des quarante-six noms gravés, lesquels étaient ponctués par un « Mort pour la France ! », le 11 Novembre, par les enfants de l'école qui déposaient leurs petits bouquets côte à côte autour du socle, tous en ligne et

dans un silence solennel imposé par les adultes. Ce jour-là, n'oublions pas la clique, avec ses clairons solistes talentueux, sonnant « Aux Morts ».

#### L'édification du monument aux morts

Dès la fin de la guerre, il fut question d'ériger un monument à la mémoire des enfants de Bonnut morts pour la France.

En décembre 1919, le Conseil municipal pensa édifier celui-ci sur l'emplacement du préau de l'école des garçons et de transférer ledit préau (qui était soi-disant mal placé) dans le jardin de l'école attenant à la cour de récréation. Un projet sera établi à cet effet, Ernest Larrégneste, ancien dessinateur de génie, est désigné pour établir ledit projet. En début de 1921, notre monument n'était toujours pas construit, les dépenses pour le lieu désigné étant trop élevées, il fut décidé par le maire de choisir un autre emplacement.

L'endroit enfin choisi par le Conseil municipal, le 16 octobre 1921, pour ériger le « monument aux morts pour la France » à Bonnut, se situait à l'intersection de deux sections de la commune, en face de la maison Robert ; la famille Saint-Martin offrait, sans réserves, à la limite de ces deux sections, un emplacement qui paraissait réunir les conditions requises. Le Conseil accepta le don et chargea la commission déjà désignée de faire le nécessaire pour faire exécuter les travaux dans le plus bref délai possible. Le devis esti-



Henri Lataste, notre coiffeur, un des rescapés du massacre. Sur sa manche gauche, les brisques, chaque chevron correspond à une blessure ou six mois de front.

# Bonnut, là-bas...

matif, dressé par M. Loustau, adjudicataire du monument, s'élevait à 6 898 francs. Une souscription avait été lancée, il avait été recueilli 4 890 francs qui furent versés à la caisse du receveur municipal. Le déficit s'élevait encore à 2 008 francs. Le 4 décembre 1921, le Conseil municipal approuva les plans, le devis du monument et vota la somme de 10 898 francs sur les fonds libres de la commune pour parer à cette dépense.

Voici les noms qui ont été gravés dans la pierre de celui-ci :

De 1914 : Léon Sarramagna, lieutenant Victor Dufau, Émile Ladarré, Pierre Labarthe, Pierre Lagière, Joseph Lacoste, René Bergez, Cl (caporal) Ulysse Lajournade, Joseph Lameignère, Joseph Dubosq.

De 1915 : Fabien Dudez, Léon Lagourgue, Pierre Hourcade, Eugène Nassiet, Jean Tarride, Étienne Depeyris, Eugène Bonzom, François Vergez, Émile Hourmagnou, Jean-Pierre Hourcade, Henri Bareille.

De 1916 : Eugène Brasquet, Alexandre Canguilhem, Joseph Jeambergé, St (sergent) Paul Nougé, Pierre Lasserre, Jules Duforat, Charles Bonzom, Pierre Bragas, Joseph Lagière, Jean Minvielle, Alphonse Crambuer.

De 1917 : Camille Tastet, Raymond Labarthe, Joseph Ducasse, Joseph Salomon, Joseph Poeydarrieu, Joseph Laborde.

De 1918 : St (sergent) Pierre Mora, Auguste Luquet, Louis Lagarde, Joseph Farthouat, Albert Daugé, Albert Casseu, Alexis Ducasse, Edmond Bareille.

Tous ces Bonnutiens morts ou disparus, qui sont-ils ? D'abord, un peu d'histoire...

#### Les conscrits

L'une des conséquences de la loi du 21 mars 1905 sur le service militaire de deux ans fut la suppression du tirage au sort. Finies les joyeuses bandes de conscrits déambulant dans la ville d'Orthez avec, sur leur chapeau, le numéro sorti de l'urne !

*Qu'il pleuve ou vente,  
toujours il chante,  
Le brav' conscrit,  
de not' pays...*

Le tirage au sort était remplacé, désormais, par un classement établi suivant l'âge. Les aînés étant inscrits les premiers, en tenant compte de l'heure même de la naissance que les bureaucrates municipaux devraient scrupuleusement enregistrer.

(1) C'était des mitrailleuses légères des années 40, elles ont disparu aujourd'hui, elles avaient été dressées ainsi dans les années cinquante. Symboliquement, elles avaient un inconvénient, elles étaient de fabrication allemande et ne représentaient que la Seconde Guerre. À force, les Bonnutiens se sont rendu compte qu'elles jouaient le rôle de trophée, pouvaient gêner notre nature pacifique et notre désir de fraternité entre tous les peuples (Chr. Lamaison).

(2) Henri Lataste, père de Denise Lagière-Cassanet.

## Ils sont morts pour la patrie de 1914 à 1918

### La fête patronale en 1913

Le comité des fêtes de Bonnut avait décidé que la fête patronale de la Saint-Martin, qui devait être célébrée les 16 et 17 novembre, serait exceptionnellement, cette année-là, avancée de huit jours afin de permettre aux nombreux appelés de la classe 1913 d'assister avant leur départ au régiment aux diverses réjouissances qui seraient données en leur honneur. La municipalité avait approuvé cette décision et n'y avait pas trouvé d'inconvénient. La fête locale avait donc eu lieu les 9 et 10. À cette occasion, M. Ducasse mit à la disposition de la jeunesse sa vaste salle des fêtes, brillamment décorée et illuminée pour la circonstance. Un orchestre, composée des meilleures unités de la fanfare de Pomarez et dirigé par l'impeccable M. Pradot (de Tilh ?), prêtait son concours pendant toute la durée des fêtes<sup>(3)</sup>...

### Région militaire et Basses-Pyrénées

En 1914, le département des Basses-Pyrénées est rattaché à la 18<sup>e</sup> région militaire de Bordeaux, avec ses subdivisions de Pau et de Bayonne.

Les unités d'active (les appelés) sont respectivement le 18<sup>e</sup> (à Pau) et le 49<sup>e</sup> RI (à Bayonne), tandis que les unités de réserve (hommes de moins de trente-cinq ans ayant accompli le service militaire) sont le 218<sup>e</sup> et le 249<sup>e</sup> RI (régiments d'infanterie).

Les unités de la territoriale (hommes de plus de trente-cinq ans), le 142<sup>e</sup> RIT (Bayonne), et le 143<sup>e</sup> RIT (Pau).

La 36<sup>e</sup> division infanterie comprenait le 18<sup>e</sup> RI, le 49<sup>e</sup> RI, le 12<sup>e</sup> RI (de Tarbes) et le 34<sup>e</sup> RI (de Mont-de-Marsan). Le 14<sup>e</sup> RAC de Tarbes (régiment d'artillerie de campagne) lui était associé.

Notons aussi que de nombreux Bonnutiens étaient incorporés aux 88<sup>e</sup> et 288<sup>e</sup> RI d'Auch et Mirande dans le Gers, probablement pour équilibrer les effectifs. Le 288<sup>e</sup> est connu pour avoir eu un officier célèbre, le lieutenant Henri Fournier, le célèbre Alain-Fournier, auteur du *Grand Meaulnes*. Il a compté aussi Édouard Moulia, le grand-père des imprimeurs de notre journal.

Le 18<sup>e</sup> RI a perdu, durant la Première Guerre mondiale, à lui seul 3 250 officiers, sous-officiers et soldats (tués ou disparus)<sup>(4)</sup>.



Le 18<sup>e</sup> RI à son embarquement à la gare de Pau (photo Sud-Ouest).

### Départ du 18<sup>e</sup> RI de Pau

Le 6 août 1914, le 18<sup>e</sup> régiment d'infanterie était mobilisé à Pau, ainsi que le 218<sup>e</sup> RI et le 143<sup>e</sup> RIT.

Dans les délais fixés par le journal de mobilisation, il était prêt à partir avec l'effectif de 57 officiers dont 4 médecins et 3 326 hommes et gradés, sous les ordres du colonel Gloxin. Il était enlevé par trois trains, un par bataillon. Le 1<sup>er</sup> bataillon avec le général commandant la 72<sup>e</sup> brigade et son état-major quittent Pau le 6 août 1914, à 13 h. Le 2<sup>e</sup> bataillon avec le colonel et l'état-major du régiment à 17 h. Le 3<sup>e</sup> bataillon à 20 h<sup>(5)</sup>.

### L'un des premiers tués de la guerre était bonnutien...

« ... Le lieutenant Dufau (5<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>), sentant sa compagnie très vivement pressée, se porte lui-même sur la ligne de feu avec une demi-section ; mais en traversant un terrain découvert, battu par l'artillerie, l'infanterie, et les mitrailleuses, lui et tous ses hommes sont atteints ; le lieutenant Dufau est tué<sup>(6)</sup>. »

La presse lui rend hommage :

« *Mort au champ d'honneur,*

*Le 23 août dernier, dans le combat de Marbaix, en Belgique, le lieutenant Victor Dufau a*

(5) D'après l'*Historique du 18<sup>e</sup> RI*, mai 1936, librairie Marrimpoeuy à Pau.



Joseph et Pierre Lamaison, ces artilleurs de Tarbes en sont aussi revenus. Pierre, à droite, est le père de René Lamaison qui peignait les noms du monument.

trouvé la mort glorieuse de ceux qui succombent pour la patrie.

*Honorons la mémoire de celui qui, comme tant d'autres, hélas, meurent au champ d'honneur, et ayons la ferme confiance que leur sacrifice ne restera pas vain.*

*À la famille Dufau-Lamothe si cruellement éprouvée, à son vénéré père surtout, maire de Bonnut, nous offrons nos respectueuses condoléances.*

*Le lieutenant Dufau avait gagné ses galons d'officier par un travail de tous les instants. Engagé volontaire à 19 ans, il a passé presque toute sa carrière trop courte sur cette terre d'Afrique qui a été pour lui l'école du dévouement et du courage. À lui nos hommages !<sup>(5)</sup> »*

Selon l'ordre de bataille, le lieutenant Dufau, lieutenant du 2<sup>e</sup> régiment étranger (la Légion), faisait partie de la 5<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon<sup>(6)</sup>.

Ce Bonnutien, fils du maire Hyppolite Dufau-Lamothe (maire depuis plusieurs années), fut l'un des premiers tués de la guerre, pendant la bataille de Charleroi, à Marbaix, le 23 août, entre 14 h et 14 h 20, huit jours après son départ de Pau... La 5<sup>e</sup> compagnie, ce jour-là, a été très éprouvée ; sur un effectif de 250 gradés et hommes, elle n'en comptait plus, après le combat, que 95. Nombreux sont morts en faisant vaillamment leur devoir et furent cités, dont notre Bonnutien, Victor Dufau-Lamothe.

### Et les autres ?

Le premier décès bonnutien avait été celui de Jean-Léon Sarramaïna (Léon sur le monument), un boulanger demeurant à Crépou<sup>(7)</sup> ; il était né à Bonnut le 26 juillet 1884 et était le fils de Jean Sarramaïna et d'Élisabeth Lartigue ; il était célibataire. Soldat réserviste au 218<sup>e</sup> RI, il décédait d'une pneumonie à l'hospice, cours Bosquet à Pau.

Suit ensuite Antoine-Victor Dufau-Lamothe (Victor Dufau sur le monument), cité plus haut ; né à Bonnut le 28 mai 1883, il était le fils du maire de l'époque, Pierre-Hippolyte Dufau, et de Nancy Jeanne Parnaut ; il était célibataire.

Joseph Duboscq (Lompré-de-Haut<sup>(7)</sup>), décédait le 28 août 1914 (à Audencourt, Nord), il était soldat au 88<sup>e</sup> RI d'Auch. Né à Bonnut le 8 mars 1892, célibataire, il était le fils de Pierre Duboscq et de Suzanne Lassouraille.

Jean-Émile Ladarré (Émile sur le monument), disparu le 28 août 1914 au combat de Guise (Aisne). Décédé à l'ambulance allemande dudit lieu le 5 septembre 1914. Il était soldat au 57<sup>e</sup> RI de Libourne. Né à Lourenties

(6) *Franc-parler* d'Orthez, du mardi 29 novembre 1914.

(7) D'après quelques souvenirs d'Émile Bonzom (Gauch), qui avait six ans en 1914 et donc dix ans en 1918, qui a assisté au retour des soldats de Bonnut et entendu les récits des « rescapés » revenus chez eux.

(3) *Franc-Parler* d'Orthez, du mardi 4 novembre 1913.

(4) Le colonel Stéphan (d'Orthez) m'a gracieusement fourni ces renseignements.

le 23 mai 1889, il était le fils de Lazare Ladarré (instituteur pendant 25 ans à Saint-Martin<sup>(7)</sup>) et de Jeanne-Marie Laporterie.

Pierre Labarthe (Pouy, oncle de Georgette de chez Fauché<sup>(7)</sup>) décéda à la fin de la bataille de la Marne, le 9 septembre, à 16 h, à l'ambulance de Bréban, au sud de Sompuis (Champagne), des suites d'un coup de feu à l'abdomen. Il était soldat de 2<sup>e</sup> classe au 88<sup>e</sup> RI, 8<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> du 2<sup>e</sup> bat., recrutement de Pau. Né à Bonnut le 12 juillet 1893, il était le fils de Jean-Léon Labarthe et de Suzanne Lamaison.

Joseph Lacoste (Menaut<sup>(7)</sup>), décédé le 17 octobre 1914, à 2 h du soir, sur le champ de bataille, à Bailly (Oise), à 10 km au sud de Noyon. Au 2<sup>e</sup> zouaves. Il avait 23 ans et était né à Bonnut, fils de Jean Lacoste et de Marthe Crambuer.

Pierre Lagièrre est mort le 24 octobre 1914, à Oulches (près de Craonne, Aisne). Soldat au 18<sup>e</sup> RI ; il était né à Bonnut le 27 avril 1893, fils de Jean Lagièrre et de Florentine Ducournau. Il était célibataire.

Jean Bergez (Casaus<sup>(7)</sup>, est-ce le René sur le monument ?), mort le 6 décembre 1914, à Meurival (Aisne), au sud de Craonne, suite à des blessures. Il était 2<sup>e</sup> canonnier conducteur au 14<sup>e</sup> RAC, 6<sup>e</sup> batterie, recrutement de Pau, classe 1913. Né à Bonnegarde le 21 avril 1893 ; il était le fils de Jean Bergez et de Marie Lagardère.

Jean Lajournade (Bourdette, oncle de Jacques Laborde-Lamothe<sup>(7)</sup>), Ulysse sur le monument, décède le 10 décembre 1914 à Perthes-lès-Hurlus, village de Champagne entièrement détruit pendant la guerre, il était caporal au 83<sup>e</sup> RI de Saint-Gaudens. Né à Bonnut le 30 juillet 1888, il était le fils de Jean Lajournade et de Jeanne Sarramagna.

Jacques Lamagnère (Lacoste, père de Marthe Arramoundat<sup>(7)</sup>, le grand-père de Lætitia, institutrice pendant quelques années à Bonnut, était un de ses fils<sup>(7)</sup>) est décédé sur le champ de bataille, à 33 ans, le lendemain de Noël, à 1 h du soir, à Ablain-Saint-Nazaire, au-pied de la colline de de Notre-Dame-de-Lorette, au nord d'Arras (62). Il était soldat au 279<sup>e</sup> RI. Il était né à Castel-Sarrazin (Landes) le 20 novembre 1881, fils de Bertrand Lamagnère et de Rose Dulau, il était marié et laissait des enfants.

#### En 1915 (*année de l'Artois et la Champagne*)

Léon-Pierre Lagourgue, Léon sur le monument (Marthian, oncle de Pierre Lagourgue et à Marcelle Larrégneste<sup>(7)</sup>) est décédé le 25 janvier à Bois-Foulon (Champagne) ; il était soldat au 18<sup>e</sup> RI. Il était né à Bonnut le 25 juillet 1889, fils de Léon Pierre Lagourgue et de Suzanne Cazaubieilh, il était célibataire.

Eugène Nassiet (Treyture<sup>(7)</sup>) est mort le 22 mars, à 7 h le matin, à l'hospice, chemin Labanère à Pau. Il était soldat au 12<sup>e</sup> RI et



Cette photo ment, elle nous évoque une guerre tranquille, un chasseur à son guêt, alors qu'elle est prise au bois Foulon, au centre du Chemin-des-Dames, en 1915, dans la région où a disparu une grande partie de la jeunesse de l'époque, et de nombreux Bonnutiens.

était né à Bonnut le 5 janvier 1893, fils de Jean Nassiet et de Jeanne Lalaurette.

Étienne Depeyris (Pey, cousin germain du père à Jeannot de Lauga et du père à Georgette Lagouarde-Casaus<sup>(7)</sup>) est décédé le 19 mai, à Sedul-Batar, dans les Dardanelles (Sedd el Bahr ou Seddülbahir), tué en sortant de sa tranchée pour sauver quelqu'un dans une autre tranchée. Il était soldat à la 1<sup>re</sup> C<sup>ie</sup> du 7<sup>e</sup> mixte colonial. Il était né à Arsague, le 23 février 1895, et était le fils d'Antoine Depeyris et de Geneviève Daillencq.

Jean Tarride a été tué sur le champ de bataille le 25 mai, à 2 h du soir, à Ablain-Saint-Nazaire (même village que Jacques Lamagnère). Il était soldat au 279<sup>e</sup> RI. Il était né à Bérenx le 1<sup>er</sup> août 1879, fils de Pierre Tarride et de Jeanne Costemale, il était célibataire.

Pierre Bonzom (Eugène sur le monument) est décédé le 26 août 1915 à 11 h du soir, suite à des plaies multiples du thorax, plaies du bras, de la cuisse et du pied droit par éclat de bombe sur le champ de bataille, à Somme-Bionne (Champagne, à 4 km à l'ouest de Valmy). Il était conducteur de 2<sup>e</sup> classe, 18<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires, 22<sup>e</sup> compagnie, classe 1896, recrutement de Pau. Il était né à Arsague, le 7 juin 1876, mais vivait à Bordeaux<sup>(7)</sup>.

Émile, Jacques Hourmagnon (Émile sur le monument ; il habitait à Régent<sup>(7)</sup>, là où habite Popaul Bertièrre) est décédé sur le champ de bataille, le 27 septembre, à 15 h, à Craonnelle (au sud de Craonne, Chemin-des-Dames). Il était soldat 2<sup>e</sup> classe au 14<sup>e</sup> RAC. Il était né à Bonnut le 29 décembre 1892 et était le fils de Jean-Pierre Hourmagnou et de Catherine (Labiste ?).

François Vergès est décédé le 29 novembre, à 22 h, suite de ses blessures reçues sur le champ de bataille, à Cuperly-Montfrenet (Champagne, entre Châlons-sur-Marne et Suippes). Il était soldat au 42<sup>e</sup> RI, 2<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>, subdivision de Pau, classe 1905.

Fabien Dudez, Pierre Hourcade, Jean-Pierre Hourcade, Henri Bareille... dont je n'ai pas, pour le moment de renseignements, étaient peut-être d'Orthez (les Hourcade, de Habarnet ? et Bareille de Bourdette, d'Orthez ?).

#### En 1916 (*l'année de Verdun et de la Somme*)

Pierre Brasquet (Péletach<sup>(7)</sup>, Eugène sur le monument) a 40 ans et est tué à l'ennemi, le 26 janvier, à 7 h du matin, à Ablain-Saint-Nazaire, au nord d'Arras (comme d'autres Bonnutiens auparavant). Il était soldat au 143<sup>e</sup> RIT. Il était né à Bonnut, fils de Jean Brasquet et de Marie-Rose Ducournau.

Alexandre Camguilhem (Coustet<sup>(7)</sup>) mort le 24 février, à 1 h du matin, dans l'hôpital complémentaire des Papionistes (?), à Lourdes. Il était artilleur au 24<sup>e</sup> RAC, GPA 4, 18<sup>e</sup> gr., 3<sup>e</sup> S<sup>ion</sup>. Né à Bonnut le 11 mars 1878, fils de Pierre Camguilhem et de Marie-Jeanne Dupré, il était marié à Hélène Dufourcq.

Pierre Jeanbergé (Peyroulet<sup>(7)</sup>, le père de Marie, l'épouse de Paticat<sup>(7)</sup>, Joseph sur le monument) est décédé le 12 mai, à 8 h du matin, à Fleury-devant-Douaumont (près de Verdun) d'un coup de feu sur le champ de bataille. Il était soldat au 249<sup>e</sup> RI. Il est né le 15 (?) février 1879 (?), fils de Jean Jeanbergé et de [...] Basque. Marié à [...] Lataste.

Édouard Lasserre (Lahargou<sup>(7)</sup>, oncle de Pierrot Lasserre<sup>(7)</sup>, Pierre sur le monument), mort le 23 mai à Douaumont (Verdun), il était soldat au 49<sup>e</sup> RI. Il était né à Bonnut le 21



septembre 1892, fils d'Alexandre Lasserre et de Marie Darnaudet. Célibataire.

Colin, Bertrand Nougé (Paul sur le monument), décédé le 25 mai 1946, à 9 h, au sud du fort de Souville (Verdun), d'un éclat d'obus à la poitrine. Il était sergent au 218<sup>e</sup> RI. Né à Moncaut, canton de Lembeye, il avait 31 ans et était instituteur ; fils de Pierre Nougé et de Marie Lataille.

Jules Duforat (Peyran<sup>(7)</sup>), décédé le 24 juin, de blessures multiples par éclats d'obus, à Cappy (bataille de la Somme, à l'ouest de Péronne). Canonnier servant au 41<sup>e</sup> RAC, 101<sup>e</sup> batterie de 58 T. Il est né à Bonnut le 10 décembre 1884, fils de Marie Duforat et de père inconnu.

Charles Bonzom (Flamand<sup>(7)</sup>), décédé le 6 août, à 8 h, sur la voie ferrée de Toul, à Neufchâteau, territoire d'Écrouves (Meurthe-et-Moselle), sur la déclaration de l'instituteur et le garde-champêtre d'Écrouves (à l'ouest de Toul, il était probablement dans un train sanitaire). Il était soldat de 2<sup>e</sup> classe au 42<sup>e</sup> RIT, classe 1889, recrutement de Pau. Né à Arsague le 9 janvier 1869, fils de Jean Bonzom et de Marie Lesparre ; il était l'époux de Marie-Thérèse Parnaut.

Jean-Baptiste Salamon (Joseph Salomon, en 1917, sur le monument ; Candau-Debaigt<sup>(7)</sup>) est décédé le 26 août, à 2 h 30, à Souilly (près de Verdun), des suites de blessures. Il était soldat au 112<sup>e</sup> RI, 9<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>, classe 1916, recrutement de Pau. Il était né à Bonnut le 19 décembre 1896, fils de Jean Salamon et de Catherine Galan.

Pierre Bragas, décédé le 26 août à Verdun par suite de blessure. Soldat au 344<sup>e</sup> RI. Il est né à Bonnut le 8 février 1880, il était le fils de Jean Bragas et de Jeanne Dupèbe.

Jean Minvielle (Maysonnave<sup>(7)</sup>), décédé le 14 octobre, à 2 h du soir, chez lui, maison Maysonnave, à Bonnut. Il était en traitement à Clermont-Ferrand, hôpital 78, en congé de convalescence dans sa famille à cette date. Il était artilleur mobilisé, appelé au 14<sup>e</sup> RAC, classe 1903. Il était né à Bonnut le 5 janvier 1883, fils de Pierre Minvielle et de Marie Poeydarrieu. Il était l'époux de Marguerite Luquet.

Jean Crambuer (Lanescou<sup>(7)</sup>, Alphonse sur le monument), mort le 15 octobre, à 12 h 15, au sud-est de Belloy-en-Santerre (Somme, au sud-ouest de Péronne), par suite de blessures. Soldat au 33<sup>e</sup> RIC (coloniale), il était né à Bonnut le 7 novembre 1888, il avait 27 ans, et était le fils de Pierre Crambuer et de Madeleine [Lesquibe ?].

Joseph Lagière (sans renseignements).

En 1917 (*la Somme, le Chemin-des-Dames*)

Camille-Luther Tastet (Camille sur le monument, Lahoun<sup>(7)</sup>), décédé à Thuisy (Champagne, entre Reims et Châlons-sur-

Marne) par suite de blessures. Classe 1916 (?), recrutement de Pau (au 88<sup>e</sup> RI ?). Il est né à Bonnut le 26 mars 1895, fils de Bernard Tastet et de Jeanne Laborde.

Joseph Laborde (Poumé<sup>(7)</sup>, cousin de l'ancien forgeron du bourg, Édouard), décédé le 18 mars à Avocourt (cote 304, ouest de Verdun) ; il était soldat du 166<sup>e</sup> RI. Né à Bonnut le 23 avril 1895, fils de Jean Laborde et de Joséphine Daugé. Il était célibataire.

Raymond Labarthe (Pouy<sup>(7)</sup>), décédé le 6 mai, à 6 h du soir, à Laffaux (Chemin-des-Dames), d'une balle au cœur sur le champ de bataille. Il était cavalier au 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers à pied. Né à Bonnut le 29 août 1887, il était le fils de Jean-Léon Labarthe et de Suzanne Lamaison, qui avaient déjà perdu un fils en 1914.

Jean-Pierre, Joseph Ducasse (Joseph sur le monument, Bièch ?<sup>(7)</sup>), tué à l'ennemi, le 29 mai, à 10 h, devant Cerny (Chemin-des-Dames). Il était soldat au 30<sup>e</sup> RI, 2<sup>e</sup> bat., 7<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>. Il est né à Bonnut le 23 août 1897, fils de Jean Ducasse et de Madeleine Minbiolle.

Joseph Poeydarrieu (Capdevielle, à l'époque, Lamaigna<sup>(7)</sup>), décédé, suite de blessures, le 24 octobre, à 17 h 45, à Linde, commune de Hoogstade (Belgique), Flandres occidentales (au sud d'Alveringer). Il était soldat au 201<sup>e</sup> RI, 19<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, recrutement de Pau, classe 1917. Il était le fils de Pierre Poeydarrieu et de Marthe Laborde.

Joseph Salomon : est-ce le Jean-Baptiste Salamon décédé le 26 août 1916 ?



Auguste Luquet, lui, n'en a pas réchappé, il a disparu dans la Somme la dernière année de la guerre.

En 1918 (*la 2<sup>e</sup> bataille de la Marne, la fin*)

Pierre Mora, décédé sur le champ de bataille, le 30 mars 1918 à Doméliers (Oise, entre Beauvais et Amiens). Il était sergent au 18<sup>e</sup> RI, 7<sup>e</sup> compagnie. Il était né à Arsague le 25 août 1894, fils de Jean Mora et de Jeanne Lescoute. Il était célibataire.

Auguste Luquet (Bouchou<sup>(7)</sup>, père de Roger Luquet), décédé le 30 mars 1918, à Assainvillers (Somme), soldat au 34<sup>e</sup> RI. Il était né à Bonnut le 21 avril 1885, fils de Jean Luquet et de Marie Lasserre. Il était marié à Marie Lasserre.

Louis Lagarde (Then, un oncle de Roger Lagarde-Cazenave, le mari de Marinette qui habitait maison Haou<sup>(7)</sup>), tué à l'ennemi au combat le 13 août 1918, à 18 h, au combat de Thiescourt (Oise, au sud de Lassigny, à l'ouest de Noyon). Décoré de la croix de guerre, soldat de 1<sup>re</sup> classe au 12<sup>e</sup> RI, 9<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>. Né à Baigts, canton de Mugron, le 12 février 1885, il était le fils de Gabriel Lagarde et de Marguerite Bertière.

Jean-Baptiste Farthouat (Joseph sur le monument), décédé des suites de blessures de guerre, le 21 août, à 12 h 30, à Fayet (Oise). Il était caporal au 12<sup>e</sup> RI, 11<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>, recrutement de Guéret.

Il y eut aussi Albert Daugé (oncle de Roger Lagarde aussi, maison Cazenave, il était forgeron<sup>(7)</sup>), Edmond Bareille, frère de l'autre Bareille nommé plus haut, Alexis Ducasse.

Albert Cassen (Chin<sup>(7)</sup>, la famille se trouve à Sault maintenant), décédé des suites de ses blessures le 23 octobre, à 17 h 30, à Heghem (Belgique), était soldat du recrutement de Pau. Il était né à Tilh le 6 décembre 1898.

Ainsi se termine la liste de tous les Bonnutiens morts pour la France.

La fin de la guerre

Quelques-uns ont échappé par miracle au carnage et sont heureusement revenus à peu près valides pour certains. Mais le village restera à jamais meurtri par la perte du meilleur de sa jeunesse.

Nous n'allons pas refaire la guerre ici, ce n'est pas la place, il s'agissait simplement de faire un travail de mémoire pour notre commune. Si l'occasion se présente, on pourra aussi parler de ceux qui en ont réchappé.

COLETTE LAMAISON

Nous aurons sans doute à nous repentir sur cette sinistre période car nous n'avons pas trop parlé de ceux qui en sont revenus, et comment ils ont vécu le conflit et leur retour. Colette Lamaison est toujours à votre disposition pour recueillir vos photos ou le témoignage de vos parents.

# Les fêtes d'été de Bonnnot



**C**ECI n'est pas le programme de 2003, mais un petit compte rendu des festivités de 2002, dirigée par le nouveau comité qui a su, malgré quelques tâtonnements, gérer celles-ci en main de maître.

C'est par les finales du tournoi de pelote qu'ont débuté les festivités. Finales remportées par :

- 1<sup>re</sup> série : Julien/Claude Demarsan,
- 2<sup>e</sup> série A : Cassou/Etchemendy,
- 2<sup>e</sup> série B : Bédoura/Sautier,
- 3<sup>e</sup> série : Henri Brisé/Florian Brisé (père et fils).

Le repas qui suivit rassembla 150 personnes qui purent danser et s'amuser pendant toute la soirée animée par Sébastien Claverie.

Le samedi matin, dès 8:30 h, près de quatre-vingts personnes prirent la direction des coteaux de Sainte-Marie pour une balade de deux heures. Le tronçon supplémentaire de deux kilomètres, en partie sur la propriété de Jean Ducasse qu'il eut la gentillesse de nettoyer, permit de découvrir un sentier peu connu. Cette balade matinale fut unanimement appréciée (ainsi que la pause-café) malgré le temps un peu maussade.

Dès l'arrivée des marcheurs au bas de Yoy, malgré les averses, ce fut au tour des jeunes pêcheurs de mettre de l'animation. Les 35 kg de truites (environ 4 truites par kilo), venues de Donzacq le matin même, ne résistèrent pas longtemps à la dextérité des pêcheurs et au courage des braconniers qui, dans la vase

et torse-nu, ne laissèrent aucune chance aux rescapées des hameçons.

L'exercice, ça creuse, et ça donne soif... Apéritif et grillades permirent de se refaire une santé pour attaquer l'après-midi : 80 flûtes de pain, 8 kilos de cœurs de canards, 4 kilos de ventrêche, 6 kilos de chipolatas et 4 kilos de merguez sont partis en un temps record ! Pour les tout-petits, quelle fiesta !... les récompenses en bonbons de la pêche et les jeux préparées et animés par les belles et jolies jeunettes du comité les amusèrent pendant plusieurs heures. Une initiative qu'il faudra certainement reconduire.

Pour les autres, le club de pétanque avait organisé un tournoi doté de lots qui regroupa une quarantaine d'équipes. Certains jouant sérieux, d'autres moins, ou même bien moins ; la fête, quoi !

Le jeu de quilles permettait également de combler les temps morts, et où l'équipe des jeunes intrépides de Saint-Boès fit une prouesse « coup de chance » en emportant le jambon mis en jeu. Mais celui-ci ne pourra jamais arriver à Saint-Boès. Mangé, il fut sur place, par tous les vaillants de la buvette.

L'incontournable bal des jeunes termina cette journée bien remplie.

Le lendemain, ce fut le tour des anciens de montrer leur talent : et ils en ont... Après le copieux repas de midi concocté par maître Henri (deux cent cinquante affamés), le bal à papa fit danser tout ce monde jusqu'au soir. Là aussi, quelques lots étaient attribués par tirage au sort et faisaient d'heureux gagnants autour de la piste. Hélas, pour la traditionnelle pesée du jambon, un seul gagnant put l'emporter à la maison, sur les trois qui eurent l'œil et avaient trouvé le poids juste (7 kilos tout rond), le tirage au sort par la main innocente d'une adorable petite fille présente dans la salle départageait ceux-ci... il faudra penser aux lots de consolation l'année prochaine !

Comme rien ne doit se perdre, près de cent cinquante personnes se retrouvèrent les pieds sous la table pour terminer les restes et déguster le chevreuil offert par les chasseurs. Toute la soirée et une partie de la nuit furent animées par la sono de Jean-Michel Pala.



# 2002

Et puis, et puis... il y eut l'exceptionnelle exposition de Jean-Marc Lagouarde ; tout de même, ce que l'on peut faire avec de vieilles choses ! Jean-Marc, lui, a trouvé. Dans les annexes de la maison Bayle (d'en haut du bourg), gracieusement mise à notre disposition par Serge Destugues, près de trois cents outils et objets anciens furent exposés pendant toute la durée des fêtes. La cour, avec le matériel du travail du sol, la grange avec une multitude d'appareils, le chai et ses accessoires, ainsi que la hounière tout cela exposé avec précision dans un cadre idéal. Les anciens y reconnaissent les outils qui les avaient tant fait suer, il y a de cela plusieurs décennies, mais qu'ils admiraient encore, les jeunes, pleins de questions et d'interrogations. Et, au milieu de tout cela, notre conservateur maison tout heureux de faire visiter son petit écomusée (pas si petit que ça d'ailleurs). Alors, avant de jeter des outils ou objets qui vous embarrassent ou vous semblent inutiles, contactez Jean-Marc, lui, leur donnera une seconde vie.

Et voilà, fini les fêtes 2002. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont œuvré et affûtez vos idées pour 2003.

Après avoir dépensé 9 951,24 € pour la préparation de celles-ci, le comité faisait recette de 13 799,21 €, soit un bénéfice de 3 523,90 €.

Le trépidant orchestre.

Le paso doble du bal à Papa.

La banda en rond.



Tout petit échantillon de l'exposition, ou écomusée des fêtes. Il y en avait ainsi dehors et dedans de quoi retracer la vie à Bonnut à travers les outils, des instruments et des accessoires parfois oubliés.

## Le 3 juin 2002 du Burkina Faso à Bonnut...

**D**E passage en Béarn, et hébergés par les Compagnons d'Emmaüs de Pau, une troupe de spectacle de chant et de danse africaine est venue chez nous.

Venus de la région de Sam, au centre du Burkina Faso, l'ancienne Haute-Volta, ces Africains, issus de ce peuple très respectueux de la parole donnée et très accueillant, sont tous des paysans dans leur région d'origine.

Notre conseiller municipal et ami, Pierre Larrouture, leur a fait visiter son élevage de poulets. De très nombreuses questions ont été posées, auxquelles il a répondu avec son amabilité légendaire. Puis le groupe, composé d'une quinzaine de personnes, s'est rendu dans mon exploitation où j'ai eu le plaisir de montrer le troupeau laitier. Le gabarit des vaches et un petit veau âgé de huit jours les ont fortement impressionnés. L'outillage était secondaire. Ils ont attendu avec une certaine impatience la traite des vaches, à laquelle ils ont participé. Après cette visite très intéressante et enrichissante, nous avons bu le verre



Bonnut est exactement sur le même méridien que le Burkina Faso.

de l'amitié, où de très nombreuses questions jaillissaient à nouveau.

Nous avons fait des photos, mais il fallait se quitter et ils s'en sont retournés la tête et les yeux pleins d'images et de nouvelles amitiés sont nées.

ALAIN LAPEYRE



## Où mettre ceci et quand ?

**L**A CCO vous a sans doute remis une caissette jaune, vous pourrez y mettre dès 2003 les emballages ménagers sauf le verre. Et ce n'est déjà pas si mal.

### **Vous pouvez y mettre, dès janvier :**

Les bouteilles et les flacons de plastique.

Les boîtes de conserve de métal vides (mais bien vides, attention de bien escarrer les chichons) et les boîtes et bidons de boissons modernes.

Les bombes aérosol, que ce soit de la chantilly, de la laque à cheveux ou du pshitt pour les cabinets.

Les barquettes d'aluminium, les briques de lait, de soupe ou de jus de fruits.

Les boîtes et emballages de carton.

Les journaux, les revues, sauf les *Saisons de Bonnut* qu'on peut garder chez soi.

### **Mais pas de verre ni les bouteilles de plastique qui ont contenu de l'huile !**

Le verre se porte toujours aux points de tri sélectif qui sont maintenus :

- à Crépoût, le parc à voitures de l'église Saint-Martin ;
- au Biélé, route de Baroû.

La caissette jaune est ramassée le lundi matin de bonne heure, vous devez la mettre devant votre maison le **dimanche soir**.

### **Ramassage des ordures**

Les « déchets ultimes », c'est-à-dire les ordures ménagères diverses dans leur sac plastique sont déposées **comme avant** dans les containers de votre quartier et seront toujours enlevées le matin :

- le **lundi** pour le secteur du Bourg ;
- le **jeudi** pour tout le reste de Bonnut.

### **Les centres de tri**

Les habitants de Bonnut, munis de leur carte d'identité peuvent utiliser les centres de tris cantonaux d'Amou (jusqu'en janvier) et d'Orthez-nord (ne l'appellez plus « la décharge de Bonnut », car elle se trouve sur la commune d'Orthez, entre le Méricain et la Clote).

**Jours ouvrables** de 9:00 h à 18:00 h sauf le mardi matin.

Pensez à avoir votre carte d'identité sous la main car ces centres de tri vous sont réservés en tant que résidents de Bonnut, si votre cousin de Pimbo veut vous aider, accompagnez-le.